

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour le rattachement de trois délibérations relatives, à la demande de subvention FCS pour la construction de la halle (pour 2022-2023-2024), au versement d'une subvention exceptionnelle de la commune au profit du CCAS pour le financement du poêle à granulés, et pour le choix de l'entreprises qui réalisera les travaux de passage d'une èpareuse au niveau de la voirie communale (2 passages mai juin et automne)

A l'unanimité, cet ajout à l'ordre du jour est accepté.

Délibération 2022-018 : Vote des taux d'imposition des taxes directes 2022

Madame Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2331-3 du CGCT et 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit délibérer annuellement sur les taux des impositions directes à percevoir.

Ainsi, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition en **2022** que ceux appliqués en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 46.20 % (dont 23.56 % de taux départemental, compensant la perte de la taxe d'habitation)
- Taxe foncière (non bâti) : 123,11 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE cette proposition et DECIDE de maintenir pour **l'année 2022** les taux d'imposition énumérés ci-dessus.

Délibération 2022-019 : Vote du Budget Primitif 2022

Madame Le Maire présente un projet de Budget Primitif pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, chapitre par chapitre et article par article arrêté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 aux sommes ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	444 494.47 €	444 494.47 €
Investissement :	601 373.48 €	601 373.48 €
TOTAL	1 045 867.95 €	1 045 867.95 €

Délibération 2022-020 : Attribution de subventions aux associations communales

Les membres du Conseil Municipal réitèrent leurs critères d'attribution de subventions aux associations communales par le fait que les associations doivent obligatoirement organiser un évènement, une manifestation qui aura un impact fort sur la vie communale.

Un montant de 3 850 €uros a été voté au Budget Prévisionnel. La somme de 800 €uros allouée pour le voyage scolaire concernant les élèves du CP au CM2 de juin 2022 augmente la dépense de l'année 2022.

La somme de 170 €uros sera versée à l'Association « Chemins en Châtaigneraie » si elle respecte le critère d'attribution demandé.

Après débat et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'attribuer les subventions comme suit :

- ACCA	200.00 €uros	
- Amicale des Parents d'Elèves	700.00 euros	pour le fonctionnement
	800.00 €uros	pour le voyage scolaire
- Entente sportive Vitrac/Marcolès	700.00 €uros	
- Familles rurales « Cère et Rance en Châtaigneraie	350.00 €uros	
- Comité des Fêtes	500.00 €uros	
- Coopérative scolaire	60.00 €uros	
- Culture et Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie	200.00 €uros	
- Club des Aînés ruraux Marcolès/Saint-Antoine/Vitrac	170.00 €uros	

Soit un total de 3 680 €uros,

Délibération 2022-021 : Demande de subvention au titre du FCS 2022 - 2023 – 2024

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une halle couverte, les travaux d'aménagement des espaces extérieurs et les travaux d'amélioration thermique de la salle polyvalente.

La mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à « Cantal Habitat».

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et des dépenses est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ET CALENDRIER DE REALISATION DU PROJET

A) Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Description de la dépense ⁽¹⁾	Identification du justificatif ⁽²⁾	Poste de dépenses ⁽³⁾	Montant HT en €
		. Études, Maîtrise d'œuvre . Terrain bâti ou non bâti . Travaux . Numérique	□□□□ □□□□, □□□
Mission de maîtrise d'oeuvre	Acte d'engagement	Maîtrise d'oeuvre	54 826.49
Mission de contrôle technique	Acte d'engagement	Contrôle technique	8 830.00
Mission de coordination S.P.S.	Acte d'engagement	Sécurité et protection de la santé	4 707.50
Mission AMO	Convention de mandat	Assistance à Maitrise d'ouvrage	18 239.48
Géotechnicien	Devis	Etude de sol	3410.00
Géomètre	Devis	relevé topographique	850.00
Travaux de création d'une halle couverte	estimation APS	Travaux	308 042.60
Travaux d'aménagement des espaces extérieurs	estimation APS	Travaux	107 005.00
Travaux d'amélioration thermique de la salle polyvalente	estimation APS	Travaux	113 785.40
TOTAL (égal au total du plan de financement)			619 696.47

Veillez-vous référer à la notice afin de compléter les différentes rubriques :

(1) Nature des dépenses précisée sur le devis

(2) Information sur le justificatif joint et qui permet de l'identifier (ex : n° devis, ...)

(3) Les postes de dépenses (liste exhaustive) à renseigner obligatoirement sont les suivants :

. Études, Maîtrise d'œuvre

. Terrain bâti ou non bâti

. Travaux/aménagement

. Numérique

B) Calendrier prévisionnel de réalisation

Date prévisionnelle de début de **projet*** **2022**

Date prévisionnelle de fin de **projet** **2024**

**Il s'agira par exemple de la date de début ou de fin de l'opération. La date de début d'opération s'entend comme le premier acte juridique (devis signé, acompte versé, notification de marché...)*

Année de réalisation des travaux	Dépense prévisionnelle correspondante (€)
2022	360 000
2023	125 000
2024	134 696.47
Total des dépenses HT prévues	619 696.47

Le FCS serait de 10 % sur la totalité des travaux sur 3 ans soit 61 969.47 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FCS pour 3 ans, 2022, 2023 et 2024.

Délibération 2022-022 : Subvention exceptionnelle de la commune au profit du CCAS pour l'investissement du poêle à granulés pour l'appartement communal

Madame Le Maire explique que le CCAS a besoin d'une subvention de la commune pour financer l'installation d'un poêle à granulés suite aux dommages constatés sur la porte de l'insert, fracturée suite à des problèmes de vétusté (installation datant des années 1990). De plus les sociétés ont constaté que le gainage de la cheminée n'a pas été fait à l'époque, ce qui génère des problèmes de sécurité grave.

L'assureur Groupama doit nous faire part d'une éventuelle participation au dommage.

Deux devis ont été reçus des Sociétés « Invicta » dont le montant est de 4 970.88 €uros TTC et « Cheminées des Volcans pour un montant de 7 809.92 €uros TTC.

Suite à ces explications Madame Le Maire propose de verser une subvention de 6 000.00 €uros sur le Budget CCAS, au compte 74141 afin de financer cet investissement et obtenir éventuellement un prêt bancaire plus avantageux pour la collectivité

Après avoir entendu et exposé, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ou à la majorité des membres présents),

Acceptent d'inscrire cette subvention sur le budget primitif 2022 de la commune.

Délibération 2022-023 : Choix de l'Entreprise pour les travaux d'épaveuse pour la Collectivité

Madame Le Maire fait à nouveau part, suite à des débats antérieurs, à la nécessité de procéder à une sous-traitance concernant l'entretien des routes communales, à travers le passage de l'épaveuse 2 fois par an.

Deux devis ont été reçus avec les mêmes prestations :

- | | |
|---|--------------------|
| - SARL Le Bois de la Vallée du Lot pour un montant de | 4 320.00 €uros TTC |
| - Travaux Agricoles Puech pour un montant de | 6 000.00 €uros TTC |

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valident le devis de la SARL « Le Bois de la Vallée du Lot » pour un montant de 4 320.00 Euros.
- autorisent Madame Le Maire à signer l'acceptation du devis.
Cette dépense sera affectée au compte 6061.

Questions diverses

*Chemins de randonnée communaux: Rendez-vous pour les élus disponibles le samedi 9 avril à 10h pour le nettoyage et la préparation des trois nouveaux circuits.

*Implantation des points d'apports volontaires: le point actuel semble convenir; le second pourrait être implanté à « La Martinie ».

*Maison « Polygone »: Mme LAHCENE Clémence libère son logement début avril; les services proposent la location à un couple demandeur.

*Transition numérique: La couverture de la téléphonie mobile devrait être réalisée d'ici 24 mois environ.

*Affaire Servaire: Le jugement est reporté au 25 mai 2022.

*Office du Tourisme: Une demande de nom pour le circuit VTT/VTC qui fait la boucle La Salvetat-Marcolès Vitrac est à proposer éventuellement pour le 3 mai.

*AG Groupama: Elle est programmée le 9 avril prochain à Parlan.

*Eclairage Public: Au vu de l'augmentation des prix de l'électricité, les élus proposent de se rapprocher du Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal pour étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, ou réduire l'intensité. Une étude devra être réalisée

*Course Cycliste Cantal Cadets: Elle aura lieu le 21 mai prochain; le parking du Bourg sera à privatiser, et un vin d'honneur est à prévoir vers la salle polyvalente.

* « Pot de fleurs lanternes »: Une proposition de décor des lanternes transformées en pot de fleurs a été émise et acceptée; Une décoration qui consisterait à apposer un décor floral sur les montants des lanternes, les couleurs ont été choisies par Mme LIAUZU, agent communal qui réalisera ces décors

*AG Familles Rurales: 137 enfants fréquentent cette structure, et le nombre d'adhérents (familles) est de 169. Le Club Ados a été créé en 2019 et, en 2021, 50 jeunes ont pu se rendre au « Cap Corse ».

Diverses activités sont proposées pour toutes les tranches d'âges.

Un jardin partagé a également été créé.

Ce centre est ouvert une semaine sur les deux lors des vacances de Toussaint, Noël, février, et avril Il ferme deux semaines l'été.

Bureau partiellement renouvelé, Le président reste Monsieur BASSET de ST Mamet la Salvetat

*Conseil d'Ecole : L'effectif est stable pour les deux ans à venir.

L'enseignante titulaire est en arrêt maladie depuis la rentrée de janvier at au minimum jusqu'aux vacances de Pâques. Sa remplaçante effectue un travail rigoureux et s'engage à participer au voyage scolaire si un arrêt maladie est prolongé à l'enseignante titulaire du poste.

La fête de l'Ecole est prévue le 1^{er} juillet à Vitrac.

Mme BLONDEL demande en questions diverses le programme des travaux liés à la réfection des sanitaires de l'école : Mme le Maire rappelle à tous une nouvelle fois qu'au vu de l'arrêt de travail d'un agent technique depuis le mois de septembre, placé en longue maladie. Les travaux selon ces circonstances imprévus n'ont pas pu être réalisés, d'autant plus que le second agent technique prétend à ses droits à la retraite en mars 2022. Le recrutement d'un nouvel agent technique a été réalisé en janvier . Une société d'insertion a été contactée pour ces travaux, un devis est attendu.

Prochaines réunions:

- Conseil Municipal : le 3 mai à 20h30

Fin de séance. : 23h00

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	

TIERLE Jean-Paul	
------------------	--